REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE MAUREPAS

COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024 À 19H30

POINT n°XI

Objet : Demande de subventions PNR HVC 2024 – Aménagement paysager de la voie verte sur la coulée verte - Section de l'avenue de Breteuil à la rue du pavé d'argent

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.
L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-six du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 20/09/2024
par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.

Présents :
C.BUHOT – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M.D.DELODDERE – D.BURNEL – E.MARTIN – J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

Représentés :
B.BONNAIN par A.GUILLOUX
E.LANDA par H.MENDES MARQUES
C.LEPRETRE par S.ROUET
C.SARNIGUET par E.LE LANDAIS
C.LANTOINE par J.M.BRUISSON
L.CUIR par C.HOURIEZ
T.LHUILLIER par C.CLEMENT COURDIER
C.CHAUVIERRE par S.LEGRAND
C.VARLET par P.EGEE

Absent : -

Madame Sylvie ROUET est nommée Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet de réaménagement de la coulée verte sur le Mesnil Saint Denis sur le premier secteur entre l'avenue de Breteuil et la rue du pavé d'argent,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de l'aide 2.3 : mise en valeur paysagère des espaces publics du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Entendu l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

Décide de solliciter du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, au titre de l'aide 2.3 Mise en valeur paysagère des espaces public, la subvention la plus large possible pour les travaux d'aménagement paysagers accessoires à la création de la voie verte sur la coulée entre l'avenue de Breteuil et la rue du Pavé d'argent. L'estimation de ces travaux est de 91 137,50 € H.T.

Dit que la somme restant à la charge de la commune est inscrite au budget de l'exercice 2024, article 2151,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTE à la majorité 21 POUR – 8 ABSTENTIONS (J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND – C.LANTOINE – E.LANDA) - 0 CONTRE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 3 octobre Deux Mil Vingt Quatre

MAIRIE LE MESNIL-ST-DENIS 78

Christophe BUHOT
Maire

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi
En Sous-Préfecture, le - 4 OCT. 2024
Et de la publication, le - 4 OCT. 2024

MAIRIE LE MESNIL-ST-DENIS 78

Christophe BUHOT
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Mis en ligne le 04/10/2024 à 15h59

REÇU EN PREFECTURE
le 04/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803972-20241004-CM_20240926